

**VILLE DE CHATEAUBRIANT**

**D É C I S I O N**

Le Maire de Châteaubriant,

Vu, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2020, autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu, la décision du 20 janvier 2020 autorisant la signature d'un devis pour la location de longue durée d'un véhicule neuf, avec l'entreprise DIAC LOCATION, pour un montant de 199,86 € TTC mensuel pendant 48 mois,

Considérant la nécessité de prolonger de 12 mois la durée de location,

**D É C I D E**

**Article 1**

Il sera conclu un avenant de prolongation avec l'entreprise DIAC LOCATION – 14 avenue du Pavé-Neuf – 93168 NOISY-LE-GRAND CEDEX, pour prolonger de 12 mois la location du véhicule. Le loyer pour 60 mois est actualisé à 218,25 € TTC. La location prendra fin le 06 février 2025.

**Article 2**

Monsieur Rudy BOISSEAU, Adjoint Délégué, est autorisé à signer l'avenant et toutes pièces s'y rapportant.

**Article 3**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

Fait et affiché à Châteaubriant  
En l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2023

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-30-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023

Publication le : 29-12-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUULT

